

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**LORMONT - Aménagement de la rue des Cavailles - Immeuble sis au n°12 de la
rue des Cavailles appartenant aux époux BONNIN - Acquisition - Autorisations -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Cavailles, sur le territoire de la Commune de LORMONT, la Communauté Urbaine envisage de procéder à l'acquisition de l'immeuble appartenant aux époux BONNIN, cadastré sous les numéros 62 et 134 de la section AR, pour une superficie totale de 678 m², étant précisé que l'emprise nécessaire aux travaux affectant un tiers, environ, de la construction, à usage d'habitation et du jardin, cette transaction concernera la cession de l'intégralité de cet ensemble immobilier, sis au n° 12 de la rue des Cavailles.

Aux termes des négociations engagées avec les propriétaires, il apparaît qu'un accord pourrait être conclu sur la base du versement d'une somme, toute indemnités comprises, de 240 000 euros, ce montant ne soulevant pas d'objection de la part des Services Fiscaux.

Il convient cependant de souligner que les époux BONNIN, qui occupent actuellement la maison d'habitation, ont sollicité, auprès de l'Etablissement Communautaire, l'autorisation de se maintenir dans les lieux, à titre gracieux, pendant une période de douze mois, à compter de la date du paiement de l'indemnité devant leur revenir, à charge pour eux de tout mettre en oeuvre, pendant ce délai, afin de parvenir à régulariser l'acquisition d'un nouveau logement, cette clause n'étant pas de nature à retarder les travaux d'aménagement précités.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à procéder à l'acquisition totale de l'ensemble immobilier appartenant aux époux BONNIN et sis au n° 12 de la rue des Cavailles à LORMONT, cadastré sous les n° 62 et 134 de la section AR, pour une superficie de 678 m², cette transaction pouvant être régularisée moyennant le versement d'une somme, toutes indemnités comprises, de 240 000 euros, acceptée par le Service des Domaines.

- à accorder aux propriétaires concernés, qui résident actuellement sur les lieux, la possibilité de continuer à occuper leur maison d'habitation, à titre gracieux, pendant une période de douze mois à compter de la date du versement du prix précité, ce délai devant permettre aux intéressés de procéder à l'acquisition d'un nouveau logement.

- à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense correspondante et les frais annexes seront imputés au budget de l'exercice en cours Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB O400, Programme V.J.A., relatif aux acquisitions liées aux travaux concomitants, ceci à concurrence de 33 %, soit 80 000 € de la somme prédictée, ainsi qu'au Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8240, CRB A 430, Programme H.A.A, à concurrence du solde ainsi déterminé, soit 160 000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2004

M. BERNARD LABISTE

